

Le Biogaz est un mirage !

NON, la méthanisation d'origine agricole n'est pas l'énergie vertueuse de demain. Au contraire, la forme sous laquelle elle se développe en France a déjà des conséquences fâcheuses sur l'agriculture et l'environnement :

1. **Le biométhane ne permet pas de lutter contre le réchauffement climatique**

Le bilan carbone global des gros projets est incertain : quel impact carbone des infrastructures, transports, fuites de méthane, dégagements de CO₂ coproduits, relargage du CO₂ stocké dans les sols... ? Les procédés plus simples de microméthanisation et de récupération directe des émissions de méthane sur fumières avec utilisation de l'énergie sur les fermes sont plus efficaces et moins impactants.

2. **La spéculation sur foncier et sur les fourrages menace les installations**

Un méthaniseur a besoin de cultures dédiées (maïs + CIVE ou culture intermédiaire à vocation énergétique) au détriment des cultures nourricières avec pour conséquences la spéculation foncière et la hausse du prix des fourrages. Cela crée des distorsions de concurrence entre utilisation à vocation énergétique ou alimentaire des cultures et complique les installations de nouveaux agriculteurs. Actuellement, pour 4 départs, il n'y a qu'une installation.

3. **Prix de la production énergétique garanti 15 ans, production alimentaire ... moins d'un an !!!**

L'Etat garantit le prix du rachat du biogaz pendant 15 ans. Les autres productions agricoles et alimentaires doivent se satisfaire de négociations annuelles avec la grande distribution. 5000 méthaniseurs (projet des Programmations Pluriannuelles de l'Energie 2028) à 500 000€ de subvention en moyenne chacun, c'est plus de 2 milliards d'€/an pour ces quelques fermes. La vitalité des fermes paysannes et la vocation alimentaire des terres sont menacées.

4. **La méthanisation contribue à l'intensification des pratiques agricoles** et fige les systèmes les plus industriels : animaux en bâtiment pour disposer d'effluents maîtrisables, augmentation des surfaces en maïs au détriment des prairies...

5. **PPE 2028 = 1 méthaniseur tous les 8 km :**

Pour atteindre les objectifs de la Programmations Pluriannuelles de l'Energie du gouvernement soit « substituer 7% du Gaz Naturel sous forme de Biogaz en 2028 », il faudra près 5000 méthaniseurs en France. Ceci représente un méthaniseur tous les 8 km et des surfaces dédiées colossales ! Pour une substitution complète, 34 000 méthaniseurs seront nécessaires ! Comment alors nourrir la population ?

6. **Une incidence négative sur les algues vertes :**

La méthanisation aggrave la problématique de l'azote et ne résout pas celle du phosphore. L'azote des intrants se retrouve intégralement dans le digestat du méthaniseur, pour grande partie sous une forme ammoniacale, très lessivable et volatile donc potentiellement polluante pour l'eau et l'air. A moyen terme, la qualité des sols en sera affectée.

7. **Dejà quelques accidents :**

La méthanisation est une activité sensible, complexe, et très accidentogène, qui présente des risques d'incendie, d'explosion et de fuites d'effluents, de digestat et de gaz.

Pour toutes ces raisons, nos organisations demandent dès maintenant un moratoire sur les nouvelles unités de méthanisation et la réalisation d'un premier bilan, s'appuyant sur un audit indépendant des installations existantes et une analyse complète prenant en compte l'ensemble des impacts qu'ils soient environnementaux, économiques ou sociaux.

Contacts :

- Manu Louail, co porte parole de la Confédération Paysanne des Côtes d'Armor : 06.50.36.32.63
- Philippe Derouillon-Roisné, représentant d'Eau et Rivières de Bretagne dans les Côtes d'Armor : 06 77 43 49 68